

RAPPORT ANNUEL

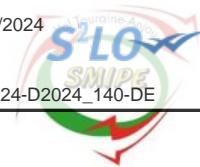
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



SMIPE
VAL TOURAIN ANJOU



ÉDITION
2023

Sommaire

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE - 2023

P. 3

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

P. 11

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

P. 14

LES RECYCLABLES - COLLECTE DES P.A.V

P. 17

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

P. 25

INDICATEURS FINANCIERS

P. 33



Présentation du SMIPE - 2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



► Carte d'identité du territoire

Depuis sa création en 1972, le SMIPE Val Touraine Anjou a subi de nombreuses transformations de territoire. La dernière en date est celle du 31 décembre 2019, où les 7 communes du Canton d'Allonnes (Maine et Loire) ont quitté le syndicat pour être rattachées à Saumur Agglo Propreté.

► Evolution

Il n'y a pas eu de modification du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

► Conséquences sur le contenu du rapport

Les données avant et après le 1^{er} janvier 2020 ne peuvent donc pas être comparées en raison d'une population et d'un schéma technique différents.

► Carte du territoire

26 communes

25 754 habitants (+6,5 % par rapport à 2020)



Superficie du territoire : 667,08 km²
Nombre de foyers : 13 344



► Service de collecte et de traitement

► Les Collectes :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte;
- La collecte des emballages en porte à porte;
- La collecte sélective du verre et du papier en apport volontaire.

► L'exploitation d'un réseau de 5 déchèteries :

► Traitement :

- La valorisation des filières de déchèteries;
- La valorisation des filières de la collecte sélective;
- Le traitement des déchets résiduels (OMr);
- Le traitement des déchets issus d'une activité autre que domestique et assimilables à des déchets ménagers, sont concernés notamment les déchets des administrations, artisans, commerçants et entreprises, dans le cadre de la Redevance Spéciale.

► Vue d'ensemble



5
déchèteries



1 quai
de transfert



1 plateforme de
stockage
en exploitation



15 202
tonnes de déchets
collectées par le
SMIPE en 2023



590.28
kg/hab/an
tous déchets
Confondus (DMA)



29
agents
21 % de femmes
et 79 % d'hommes



► Chiffres nationaux

611 kg/hab

(chiffre Gouvernement 2021)

► Chiffres Départementaux

531kg/hab

(chiffre Gouvernement 2022)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est défini par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service ainsi que sur les principaux évènements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

► Institution

Présidé par Xavier DUPONT, depuis le 8 septembre 2020, le Comité Syndical est composé de 62 membres dont 36 titulaires et 26 suppléants provenant des 2 structures :

- Communauté de communes « Touraine Ouest Val de Loire »
34 délégués titulaires et 25 délégués suppléants;
- Communauté de communes « Chinon Vienne et Loire »
2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.



► Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations :

- Commission d'Appels d'offres;
- Commission Communication/ Ressources Humaines.



► CONTENEURISATION BAC OMR

A partir du mois de septembre, la conteneurisation en bac d'ordures ménagères résiduelles a débuté sur les 11 communes suivantes : Avrillé-Les-Ponceaux, Gizeux, Continvoir, Restigné, Benais, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bourgueil, La Chapelle-sur-Loire, Savigné-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Côteaux-sur-Loire. Au 31/12/2023, 3515 bacs de 180 L ont été distribués dans 7 communes. La distribution s'achèvera au premier trimestre 2024.

► CHANGEMENT DU SCHEMA DE COLLECTE

- Démarrage des extensions de consignes de tri au 01 janvier 2023;
- Passage de la collecte en apport volontaire au porte-à-porte pour les emballages, sur les communes du Sud du territoire, en bennes bicompartimentées au 01 janvier 2023;
- Modernisation du centre de tri Anjou Trivalor pour accepter les déchets liés aux ECT;
- Modification du rythme de travail des agents de collecte (semaine de 4 jours).

► COLLECTE EN PORTE-A-PORTE CHOUZE-SUR-LOIRE

A compter du mois de juin 2023, la réalisation de la collecte en porte-à-porte a été confiée à la société Urbaser dans le cadre d'un marché de prestation de service.

► NOUVEAUX POSTES

Arrivée de 3 ambassadeurs du tri pour assurer des missions de prévention et participer à la campagne de conteneurisation.

► NOUVEAU MATERIEL

Acquisition d'une micro-benne bicompartimentée pour la collecte des Ordures Ménagères et des Emballages.



Moyens Humains

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

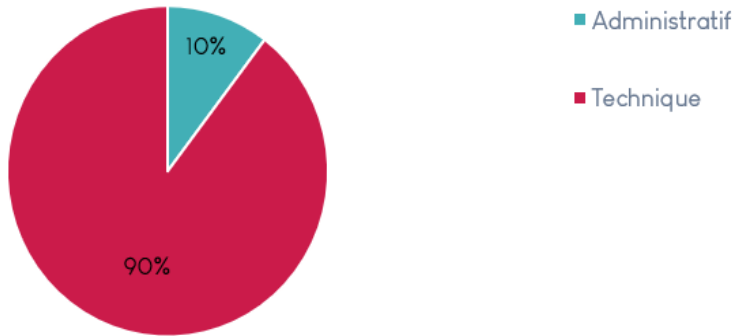


Effectifs

La compétence déchets est assurée en régie par 26 agents techniques et 3 agents administratifs.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2023

Répartition des agents par filières



Moyens matériels

Les véhicules sont répartis en 4 catégories :

- ▶ 8 BOM 26T (Bennes à Ordures Ménagères et Emballages dont 5 bicompartimentées) pour la collecte en porte-à-porte
- ▶ 1 micro-BOM pour la collecte des voies étroites
- ▶ 2 véhicules PL avec grue auxiliaire pour la collecte des points d'Apport Volontaire.
- ▶ 3 véhicules PL ampliroll pour le transport jusqu'aux centres de traitement ainsi que les rotations de saisons pour les déchèteries.
- ▶ 7 véhicules légers de service (tous les véhicules nécessaires aux déplacements des agents sur le territoire).



Bilan des tonnages collectés

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

ORDURES MÉNAGÈRES résiduelles

Désignation	Tonnages collectés 2023	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2022/2023		pour mémoire en 2022	
			Tonnages	Ratios	tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
TOTAL OMR	3 938,00	152,11	- 546,0	- 12,2%	4 484	174,11

RECYCLABLES - Collectes sélectives

Désignation	Tonnages collectés 2023	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2022/2023		pour mémoire en 2022	
			Tonnages	Ratios	tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
CARTONS COMMERCANTS	28,44	1,10	- 2,0	- 6,5 %	30,43	1,18
VERRE	1389,00	53,93	- 140,7	- 9,2 %	1529,66	59,40
ACIER	949,18	36,86	381,4	48,7%	638,48	24,79
ALU						
CARTONS						
BRIQUES						
PLASTIQUES	366,24	14,22	- 7,1	- 1,9 %	373,35	14,50
TOTAL CS	2 733,00	106,11	160,94	6,3 %	2 572,00	99,86

DÉCHÈTERIES

Désignation	Tonnages collectés 2023	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2022/2023		pour mémoire en 2022	
			Tonnages	Ratios	tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
VEGETAUX	2 831,36	109,94	381,4	15,6%	2 450,00	95,13
FERRAILLES	234,42	9,10	14,3	6,5%	220,08	8,55
BOIS	319,40	12,40	-11,4	-3,5%	330,84	12,81
CARTONS	260,16	10,10	27,2	11,7%	233,00	9,02
ENCOMBRANTS	2 176,00	84,49	173,4	8,7%	1965,98	76,34
MOBILIER	492,20	19,11	-30,8	-5,9%	523,02	20,25
RÉEMPLOI	11,64	0,45	-1,4	-10,9%	13,06	0,51
GRAVATS	1 676,78	65,11	-204,0	-10,8%	1 880,74	72,80
PLACOPLATRE	127,16	4,94	-16,6	-11,6%	143,80	5,57
BATTERIES	4,34	0,17	1,2	38,2%	3,14	0,12
DECHETS D3E	229,40	8,91	-5,4	-2,3%	234,76	9,09
DECHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (PEINTURES)	46,01	1,79	21,8	90,0%	24,21	0,94
LAMPES ET NÉONS	1,53	0,06	0,7	82,1%	0,84	0,03
CARTOUCHES ENCRE	0,20	0,01	-0,1	-33,3%	0,30	0,01
PILES	2,04	0,08	-0,3	-11,3%	2,30	0,09
HUILES MINÉRALES	13,39	0,52	-4,3	-24,3%	17,70	0,69
HUILES VÉGÉTALES	1,37	0,05	-0,4	-23,0%	1,78	0,07
PNEUS	19,77	0,77	-1,7	-7,9%	21,47	0,14
CAPSULES ALUMINIUM	2,11	0,08	0,1	3,4%	2,04	0,8
RADIOGRAPHIES	0,14	0,01	-0,1	-39,1%	0,23	0,01
BOUCHONS DE LIEGE	0,14	0,006	0,0	-10,6%	0,16	0,005
TEXTILES/CHAUSSURES	81,58	3,17	-4,7	-5,5%	86,28	3,84
TOTAL DECHETERIES	8 531.14	331.26	338.83	4.1%	8 192.31	316,68

TOTAUX

TOTAL 2023	15 202.14	590.28	-9.55	-0.1%	15 211,65	590,65
-------------------	------------------	---------------	--------------	--------------	------------------	---------------

Chiffres Clés 2023

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

32t évitées
(comportant 30% d'OMr des foyers équipés)

CENTRE DE TRANSFERTS DE BENAIS

OMR 3 938t

Transport en régie

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LASSE

Production de 64 695 MWh d'électricité

Mâchefers

CENTRE DE TRANSFERT DE BENAIS

Emballages 949 t collectés

CENTRE DE TRI : Anjou Tri Valor

Transport en régie

ETS BRUNET ALLONNES

Verres 1 389 t collectés

CENTRE DE TRI & VALORISATION

CENTRE DE TRANSFERT DE BENAIS

Papiers 366 t collectés

CENTRE DE TRI & VALORISATION

ZONE DE MATÉRIAUTHERQUE

DÉCHÈTERIES

CONTENEUR RÉEMPLOI 12 t détournées

8 531t



Tonnages valorisés

Végétaux : 2 831 t	Placoplatre : 127 t	Huile minérales : 13,39 t
Ferrailles : 234 t	Batteries : 4 t	Huile végétales 1,4 t
Bois : 319 t	DEEE : 229,4 t	Pneus : 19,77 t
Cartons : 260 t	DDS : 46 t	Capsules alu: 2 t
Encombrants : 2176 t	Ampoules : 1,53 t	Radiographies 0,1 t
Mobilier : 492 t	Cartouches encre : 0,2 t	Textiles : 82 t
Réemploi : 12 t	Piles : 2,04 t	Bouchons liège : 0,14 t
Gravats : 1 677 t		

*estimation



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



Sensibilisation et prévention



Communication et prévention

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



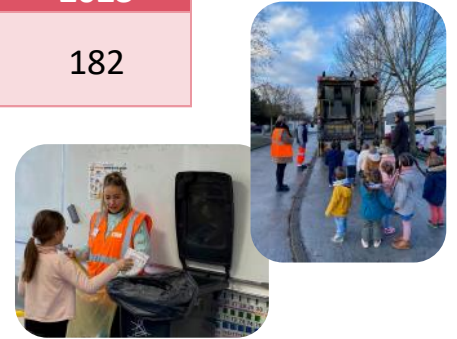
Réduire sa production de déchets à la source est un préalable à la gestion des déchets. **Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas**. Le SMIPE part à la rencontre des habitants, scolaires, entreprises et associations,... pour les accompagner dans la réduction, le tri et la gestion de leurs déchets.

Les animations scolaires

Différents ateliers « compostage », « alléger sa poubelle » et « jeux du tri » ont été menés auprès de classes d'élémentaires. Une présentation de la BOM a été réalisée auprès d'une classe de maternelle.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de scolaires sensibilisés	121	197	106	182

On note une hausse de 71 % du nombre de scolaires sensibilisés entre 2022 et 2023

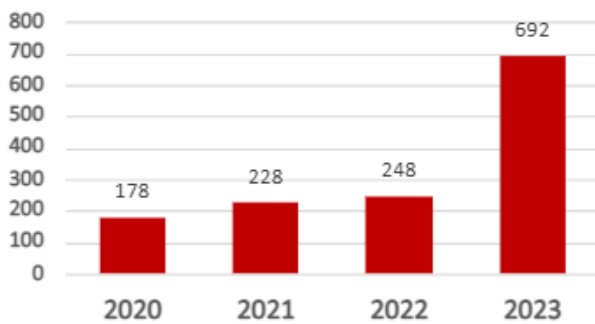


La dotation en composteurs

En 2023, la dotation annuelle de composteurs a **augmenté de 179 %** par rapport à 2022.

Le SMIPE a accéléré le déploiement des composteurs individuels en vue de l'évolution de la réglementation au 1er janvier 2024 afin de favoriser le tri à la source des biodéchets et réduire ainsi les tonnages en Ordures Ménagères Résiduelles.

Evolution de la dotation annuelle en composteur



416
composteurs
de 600L

276
composteurs
de 300L



Nombre de composteurs vendus en 2023 par volume

Le Web

SITE INTERNET



www.smipe-vta.net

10 267 visiteurs (+25 % par rapport à 2022).

FACEBOOK




facebook.com/SmipeVTA

766 abonnés (+13 % par rapport à 2022).

► **La communication écrite et visuelle**

Les supports de communication imprimés

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
 Reçu en préfecture le 26/09/2024
 Publié le 
 ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

LE JOURNAL INFO DECHETS

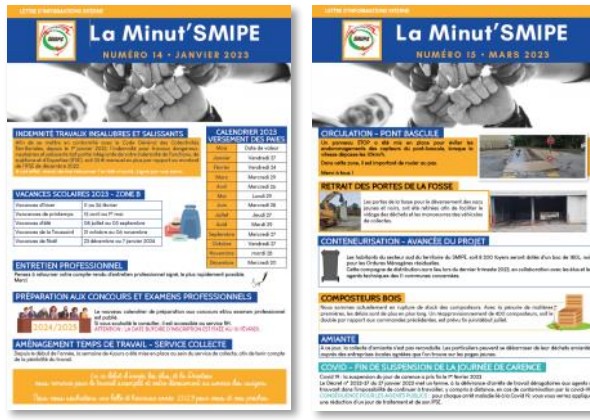
Parution semestrielle



JID n°20
 Impression à 13 424 exemplaires
 distribution toutes boîtes

LETTRER INTERNE

Parution mensuelle



Impression à 30 exemplaires

LE RAPPORT ANNUEL 2022



Impression 40 exemplaires
 distribués aux délégués
 et envoyé aux mairies par mail

LETTRER D'INFORMATION AUX USAGERS

Conteneurisation



Impression à 8 100 exemplaires
 distribution toutes boîtes
 sur les 11 communes du Sud



KAKEMONO

Conteneurisation



Impression en 2 exemplaires
 Pour les permanences
 de distribution des bacs

FLYER A5



Impression à 2 000 exemplaires

CONSIGNES DE TRI



Impression en interne
 en fonction des besoins

ADHESIFS BACS
 Carton - PR - Festivités



Impression à 2 400 exemplaires

► **Colonnes papiers au profit des écoles**

Chaque année, le syndicat propose à tous les établissements scolaires de son territoire, la mise en place de 3 colonnes pour réceptionner le papier. A l'issue d'une période de 15 jours, le papier est pesé et un montant de 35€/tonne est reversé à la caisse des écoles.

32,68 tonnes de papiers ont été collectées sur l'année civile 2023 pour un montant de 1 143 € reversé aux 16 établissements du territoire ayant participé. Une légère augmentation des tonnages collectés par rapport à l'année civile antérieure.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



Ordures Ménagères Résiduelles



3 938 T

de déchets ménagers
collectés en 2023
(-12.2 % par rapport à 2022)

152 kg

par habitant

Les Ordures Ménagères résiduelles

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



Le service de collecte

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est assurée par le personnel du SMIPE (Hors Chouzé-sur Loire, qui est collecté par un prestataire extérieur).

- **GENERALISATION DE LA CONTENEURISATION EN BACS NOIRS**, depuis 2014, pour les 14 communes du Nord et depuis septembre 2023 pour les 11 communes du Sud du territoire.
- **EN PORTE À PORTE ou EN BAC DE REGROUPEMENT** (85 bacs de regroupements installés dans le Sud suite à la mise en place de la recommandation R437 de la CNAMTS).



Le service de ramassage

Un service réalisé par le personnel du SMIPE

DONNÉES DE LA RÉGIE

- **9 CHAUFFEURS/RIPPEURS**
- **8 BENNES** en régie
- **131 681 KM** parcourus par les véhicules
- **15,68 TONNES** collectées par jour de collecte
- **13 360 ADRESSES COLLECTÉES** chaque semaine (particuliers et professionnels)

Jour férié

En cas de jour férié, la collecte de ce jour férié est reportée au lendemain et toutes les collectes suivantes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi inclus.



Circuits de collectes

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bourgueil Benais	Château-la-Vallière	Ambillou	Bourgueil	Restigné
Villiers-au-Bouin Couesmes	Avrillé-les-Ponceaux Savigné-sur-Lathan	La Chapelle-sur-Loire	Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Côteaux-sur-Loire
Chouzé-sur-Loire (URBASER)	Rillé Hommes	Cléré-les-Pins	Gizeux Continvoir	Channay-sur-Lathan Courcelles-de-Touraine
			Braye-sur-Maulne Lublé Marcilly-sur-Maulne Saint-Laurent-de-Lin	Souvigné Brèches

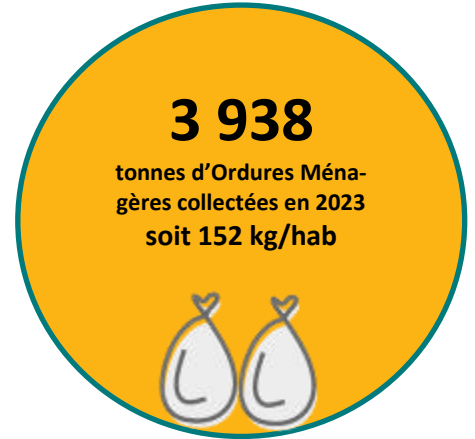




Les Ordures Ménagères résiduelles



Les chiffres de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



La baisse des tonnages d'Ordures Ménagères est principalement liée à l'extension des consignes de tri, ainsi que la mise en place de la collecte en porte-à-porte des emballages pour le sud du territoire au 01 janvier 2023 en lieu et place de la collecte en apport volontaire.

Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

La Redevance Spéciale s'adresse aux établissements publics ou privés, producteurs de déchets assimilables aux déchets des ménages dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le SMIPE Val Touraine Anjou.

- ▶ Administrations
- ▶ Associations
- ▶ Professions libérales
- ▶ Collectivités
- ▶ Entrepreneurs
- ▶ Artisans
- ▶ Etablissements publics
- ▶ Commerçants

Le Syndicat a pris, par délibération le 1^{er} mars 2011, la décision d'instaurer la Redevance Spéciale à compter du 1^{er} juillet 2011.

ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE 2023			
Etablissements publics	Communes	Professionnels	total
36 752 €	68 944 €	49 223 €	154 919 €*

*Total sans déduction de la TEOM

Avec déduction de la TEOM, le montant est de 125 467 €

Les recettes de la Redevances Spéciales ont baissé de - 6,40 % par rapport à 2022.

La Redevance Spéciale



354 bacs OMR



61 bacs Emballages



62 bacs Cartons

- **195 ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS** produisant **PLUS DE 500 LITRES DE DÉCHETS** par semaine, (hors collectivité), soumis à la Redevance Spéciale, avec bacs de couleurs spécifiques. Le volume mis en place est défini selon leurs besoins.
- **477 CONTENANTS** répartis sur l'ensemble du territoire.

▶ Les Ordures Ménagères résiduelles

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

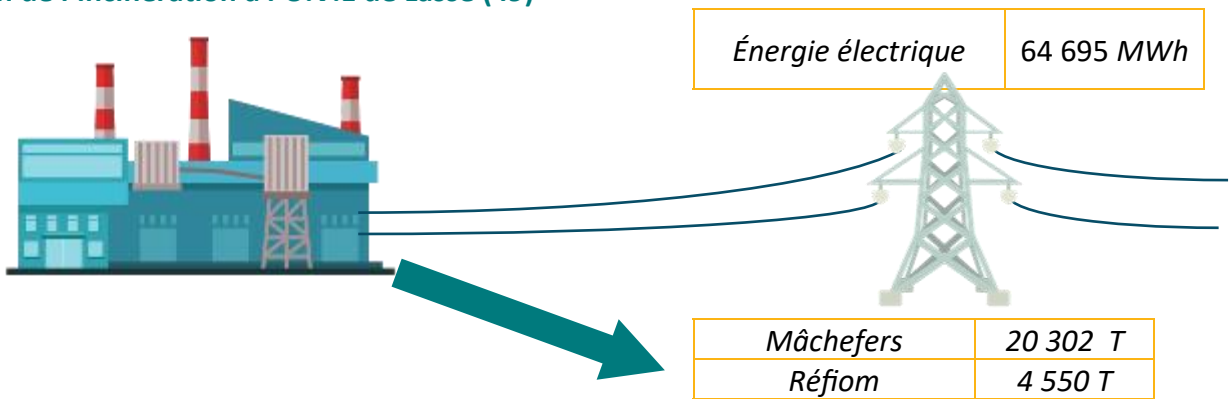
ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



▶ Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles



▶ Production de l'incinération à l'U.V.E de Lasse (49)



▶ Mâchefers

Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération, c'est-à-dire, la partie minérale. On y retrouve notamment les métaux ferreux et non-ferreux.

▶ Réfioms

Récupérés sous forme de **Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères**, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

▶ Radioactivité



En 2023, 2 traitements de radioactivité ont été détectés, pour un montant total de 4 536,57 €

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

Les recyclables collectés en points d'apport volontaire et en porte-à-porte

2 733 T

de recyclables
collectés en 2023
(+ 6,3 % par rapport à 2022)

106 kg
par habitant




COLLECTE DES RECYCLABLES - SMIPE Val Touraine Anjou

- Collecte des emballages en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire depuis le 01 janvier 2023;

Le SMIPE Val Touraine Anjou met à disposition pour chaque foyer des sacs jaunes dédiés à la collecte des emballages.

En 2023, 750 000 sacs ont été commandés et livrés dans les 26 mairies du territoire.

- Collecte des papiers en apport volontaire;
- Collecte du verre en apport volontaire.

	Verre 	Papier 	Emballages 
Nombre de contenants	97	70	Uniquement en porte-à-porte (retrait de la totalité des colonnes)
Type de contenants	colonnes		
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 265 habitants		
Tonnages collectés	1 389 T	366 T	949 T
Nombre d'habitants	25 754	25 754	25 754
Collecteur	SMIPE vers société BRUNET	SMIPE vers le quai de transfert de Benais	SMIPE vers le centre de tri ANJOU TRI VALOR



Les recyclables

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend trois flux distincts :

- ▶ **les emballages** : collectés en sacs jaunes, en porte-à-porte;
 - ▶ **les Journaux-Revues-Magazines** : collectés en vrac, en apport volontaire;
 - ▶ **Le verre** : collectés en vrac, en apport volontaire.
- ▶ **167 colonnes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire** (contre 233 en 2022 suite au retrait des bornes d'apport volontaire des emballages au 01 janvier 2023).



La collecte en apport volontaire est un mode de collecte optimisé, nécessitant l'intervention d'un agent et d'un véhicule dédié et équipé spécifiquement.

Les circuits de collecte sont définis selon le taux de remplissage de chaque borne et de la situation géographique. Evidemment, ces circuits sont ajustés en fonction de la fréquentation et du taux de remplissage des différents points, à l'aide du logiciel CITIPAV.



Les recyclables

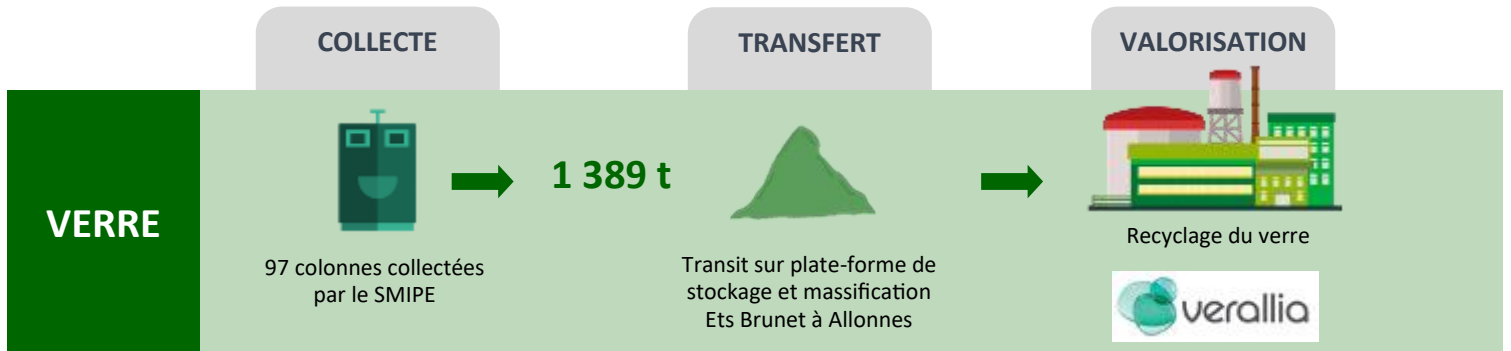
► Analyse détaillée flux par flux



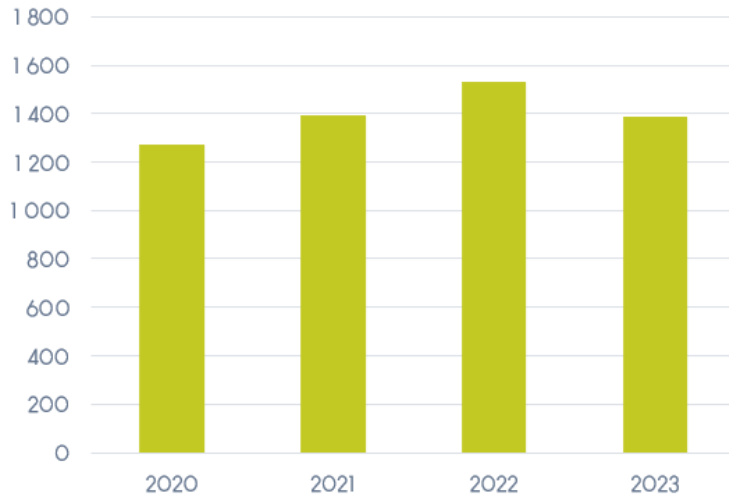
VERRE

1 389 tonnes
collectées

soit **54 kg/hab/an**



► Évolution des tonnages collectés



Année	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	1 272	1 395	1 530	1 389
ratio (kg/hab/an)	52,59	54,02	59,41	53,93

► Chiffres

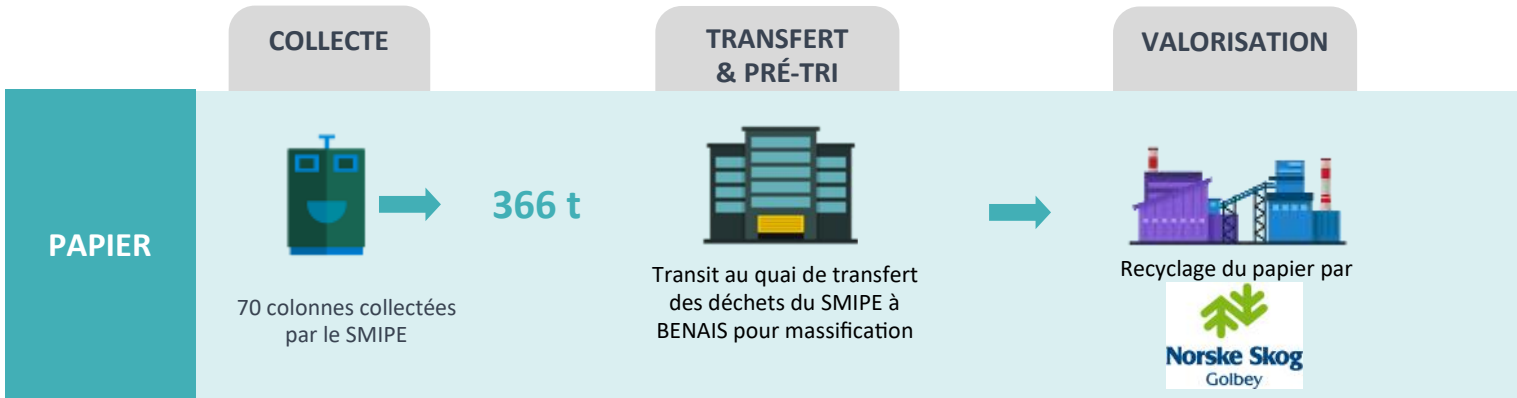
► Moyenne de 24€/tonne de recettes pour le SMIFE



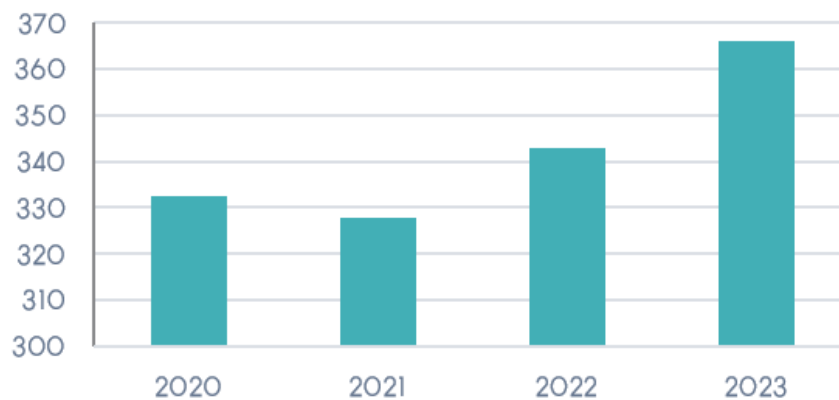
PAPIER

366 tonnes
collectées

soit **14 kg/**
an/hab



► **Évolution des tonnages collectés**



Année	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	332,56	327,82	343	366
ratio collecté (kg/hab/an)	18,46	12,69	13,32	14,21

► **Chiffres**

► Reprise moyenne du papier en catégorie papier à 98€/tonne de recettes.

EMBALLAGES



949 tonnes
collectées
soit **37 kg/**
an/hab

COLLECTE

TRANSFERT

TRAITEMENT CENTRE DE TRI

VALORISATION

EMBALLAGES



Sacs jaunes collectés par le SMIPE

949 t



Transit au quai de transfert des déchets du SMIPE à BENAIS pour massification



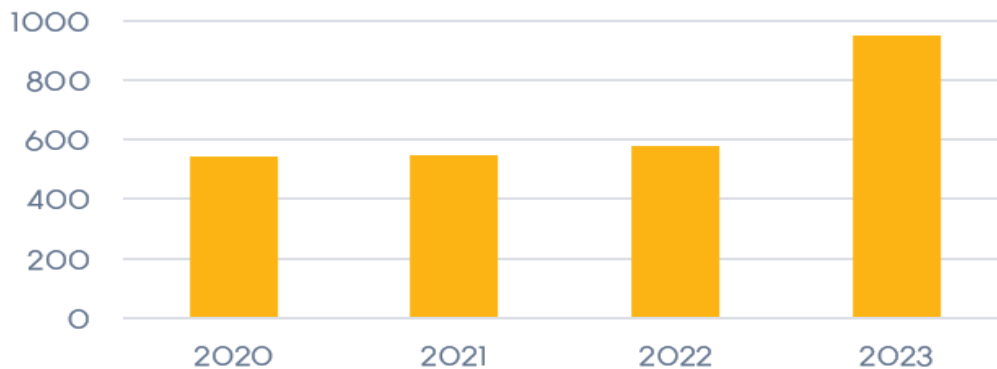
Tri effectué par le centre de tri Anjou Tri Valor (St Barthélémy d'Anjou)



5 filières de Valorisation :



Évolution des tonnages collectés



Année	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	542,06	548,05	580	949
ratio collecté (kg/hab/an)	22,42	21,22	22,52	36,85

Cette augmentation significative des tonnages collectés en emballages entre l'année 2022 et 2023 s'explique par deux facteurs principaux :

- mise en place de l'extension des consignes de tri au 01 janvier 2023;
- modification du schéma de collecte et le passage d'une collecte en apport volontaire à une collecte en porte à porte des emballages pour la partie sud du territoire du SMIPE au 01 janvier 2023.

Les recyclables

Comment s'explique la différence entre les tonnes collectées et les tonnes valorisées :

► La freinte

La freinte correspond à la perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

► Les refus

Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables déposés à la collecte sélective dans les sacs jaunes et identifiés au centre de tri. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries.

En 2023, sur les 949 tonnes d'emballages acheminées au centre de tri, 199 tonnes de refus ont été comptabilisées.

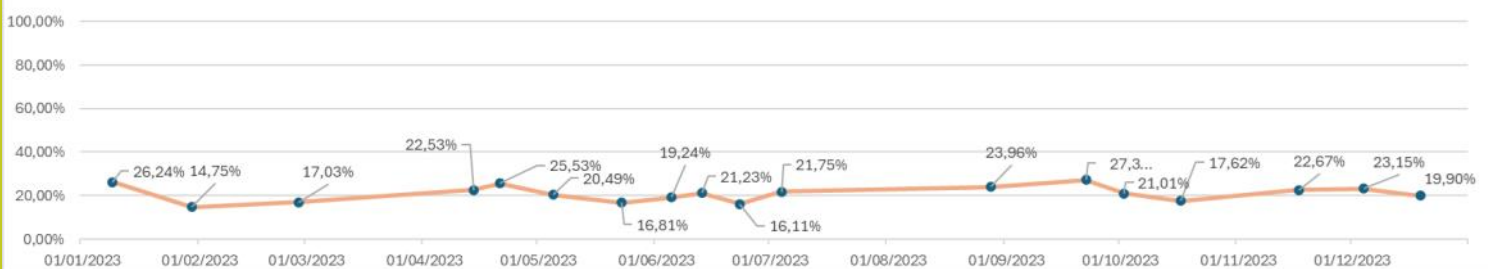
► Caractérisations

Chaque année, le Syndicat effectue des caractérisations, qui consistent à prendre un échantillon de nos emballages ménagers recyclables du SMIPE (environ 35 kg) à l'entrée du centre de tri. L'échantillon est ensuite trié en 17 catégories de matériaux et permet ainsi d'identifier la proportion de refus (déchets non recyclables ou mal triés).

Une fois les matériaux séparés, ils sont pesés pour attribuer un pourcentage de présence à chaque catégorie de matériaux. Cela permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers pour une compréhension optimale des consignes de tri. L'objectif étant de contribuer à diminuer les refus.

En effet, les erreurs constatées compliquent le tri des déchets sur la chaîne de tri et pénalisent financièrement le SMIPE.

Caractérisation 2023 - Evolution du taux de refus



Les emballages les plus collectés sont les cartonnettes à 31 % et les PET Clair qui sont les bouteilles plastiques transparentes à 24 %.



- En 2023, 18 caractérisations ont été réalisées;
- La moyenne des refus lors des caractérisation est de 21 % (30 % en 2022);
- On constate une meilleure qualité de tri relative à l'extension des consignes de tri.

► Recettes filières au titre de l'année 2023 (T1 à T4)

Concernant les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

► Reprise du papier :

29 220 € (janv. À oct. s/2023) + **6 822 €** (nov. + déc. s/2024) soit un total de recettes de **36 042 €**

► Reprise du verre :

13 452 € (T1+T2 s/2023) + **20 508,04 €** (T3+T4 s/2024) soit un total de recettes de **33 960 €**

► Reprise de la ferraille : 23 982 €

► Reprise des emballages : 54 815 €

Pour un total de 121 469 € de recettes en revente de matériaux.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



Le réseau des déchèteries



8531_T

de dépôts en déchèterie en 2023
(+4.6% par rapport à 2022)

331_{kg}
par habitant

Réseau des déchèteries

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

Le SMIPE Val Touraine Anjou gère un réseau de 5 déchèteries déployées sur son territoire. Ces déchèteries apportent une solution de proximité aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément en raison de leur volume ou de leur nocivité.

ACCÈS GRATUIT (dans la limite de 2m² par jour) POUR LES PARTICULIERS ET SUR FACTURATION POUR LES PROFESSIONNELS ET GROS VOLUMES

Le Réseau sur le territoire du SMIPE

5

DÉCHÈTERIES
SUR LE TERRITOIRE
DU SMIPE

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES
QUAI DE TRANSFERT



Modalité d'exploitation

L'accès en déchèterie s'effectue par la délivrance d'une vignette sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et de la carte grise du ou des véhicules, que l'on soit particulier ou professionnel.

La gestion des sites est assurée, en régie, par le personnel du SMIPE, cela comprend l'accueil des usagers, la rotation des caissons ainsi que les transferts sur les sites de tri et de valorisation.

Les flux : végétaux, encombrants, bois, métaux, cartons, mobilier, réemploi, gravats, béton, placoplâtre, batteries, déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, peintures, lampes, cartouches d'encre, piles, huiles minérales et filtres à gazole, huile végétale, pneus, vitrage, radiographies, capsules café aluminium, bouchons en liège, textile, les liens de cerclage et films plastiques des professionnels.



28

FILIÈRES DE
VALORISATION

Horaires de déchèteries

Réseau des déchèteries
Accessible aux véhicules munis d'une vignette

NOUVEAUX HORAIRES
en vigueur au 15 avril 2022

	Benais	Bourgueil	Coteaux sur Loire (St Paterne)	St Laurent de Lin	Savigné sur Lathan
Lundi	08h30 - 12h	14h - 17h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	08h30 - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
Mercredi	08h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
Jeudi	08h30 - 12h	14h - 17h	Fermé	9h - 12h	14h - 17h
Vendredi	08h30 - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi	08h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
FERRAILLE	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	3 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois

Déchèteries gérées par le personnel du SMIPE Val Touraine Anjou

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés

www.smipe-vta.net

► Conditions d'accès

CONDITIONS D'ACCÈS - VÉHICULES -

Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical

VÉHICULES AUTORISÉS

Véhicules au P.T.A.C.*
JUSQU'À à 3,5 T

INTERDIT de basculer la benne

VÉHICULES INTERDITS

Tous les tracteurs
Véhicules au P.T.A.C.*
SUPÉRIEUR à 3,5 T

*Poids Total Autorisé en Charge (avec P2 sur un certificat d'immatriculation)

www.smipe-vta.net

CONDITIONS D'ACCÈS - VOLUMES AUTORISÉS -

Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical

PARTICULIERS

(JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMPE VTA)

Dépôts journaliers
INFÉRIEURS à 2 m³ → **GRATUIT**
tous flux confondus

Dépôts journaliers
SUPÉRIEURS à 2 m³ → **Facturation à la pesée au Centre de transfert de Benais**
tous flux confondus
Du lundi au vendredi 06h30 - 12h00

Conditions et modalités de paiement des factures sur www.smipe-vta.net

CONDITIONS D'ACCÈS - VOLUMES AUTORISÉS -

Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical

PROFESSIONNELS

(JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMPE VTA)

Dépôts journaliers
INFÉRIEURS à 1 m³ → **GRATUIT**
tous flux confondus

Dépôts journaliers
ENTRE 1 et 2 m³ → **Facturation par passage en déchèterie**
tous flux confondus
Carte prépayée selon tarifs en vigueur

SANS LIMITE DE VOLUME → **Facturation à la pesée au Centre de transfert de Benais**
Du lundi au vendredi 06h30 - 12h00

Conditions et modalités de paiement des factures sur www.smipe-vta.net

► Accès professionnels et particuliers gros volumes

Pour les volumes supérieurs à 2 m³ pour les particuliers et de plus d'1 m³ pour les professionnels, l'utilisateur est dirigé vers le centre de transfert de Benais où ses déchets triés seront pesés.

Il est accessible uniquement du lundi au vendredi de 6h30 à 12h00.

Les apports sont ainsi facturés selon la nature du flux et le poids réel grâce au pont bascule :

FLUX	Tarifcation à la tonne TTC
GRAVATS	31 €
ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE/ FILM PLASTIQUES	82 €
VÉGÉTAUX/BOIS	15 €

► Réseau des déchèteries

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



► Offre de service aux particuliers : location caisson

Depuis plusieurs années maintenant, le Syndicat met à disposition des particuliers du territoire des caissons, afin de répondre à un besoin ponctuel pour le transport de leurs déchets verts, encombrants ou autres déchets nécessitant de très nombreux tours en déchèteries.

Cette prestation réalisée en régie qui comprend la pose et dépose du caisson ainsi que son acheminement jusqu'au site d'exploitation de Benais est facturée 88.00 euros par caisson. A cela s'ajoute le coût du traitement à la tonne selon le type de déchets.

En cas d'annulation de la part de l'utilisateur, les 88.00€ sont tout de même facturés afin de couvrir les frais de gestion du SMIPE.

► Les chiffres de locations

- 27 caissons livrés
- 102.4 tonnes collectées
- 4 469,20 € facturés



► Comptage des entrées déchèteries

Depuis 2020, le SMIPE a mis en place un système de comptage à cellule au sein de 3 déchèteries, dans un premier temps : Benais, Bourgueil et Coteaux-sur-Loire. Cette technique a la particularité de compter les véhicules, mais aussi les remorques. Cela permet de comparer les sites entre eux suivant l'heure, le mois ou la saison.

Années	Benais	Bourgueil	St Patrice	Total
2020	41 332	24 508	7 061	72 901
2021	48 366	28 272	7 452	84 090
2022	44 776	25 474	5 955	76 205
2023	41 752	26 069	6 376	74 197

► La matériauthèque

Inaugurée en 2019 au sein de la déchèterie de Benais, la matériauthèque est un lieu de libre-échange entre particuliers qui permet de prendre et déposer des matériaux de toutes sortes, encore utilisables comme des huisseries, carrelage, palettes, sanitaires, outils, ciment, etc.



Réseau des déchèteries

Répartition des tonnages par flux

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE

■ VÉGÉTAUX : 2831,36 tonnes
soit 109,94 kg/hab

■ FERRAILLES : 234,42 tonnes
soit 9,10 kg/hab

■ BOIS : 319,40 tonnes
soit 12,40 kg/ hab

■ CARTONS : 260,16 tonnes
soit 10,10 kg/ hab

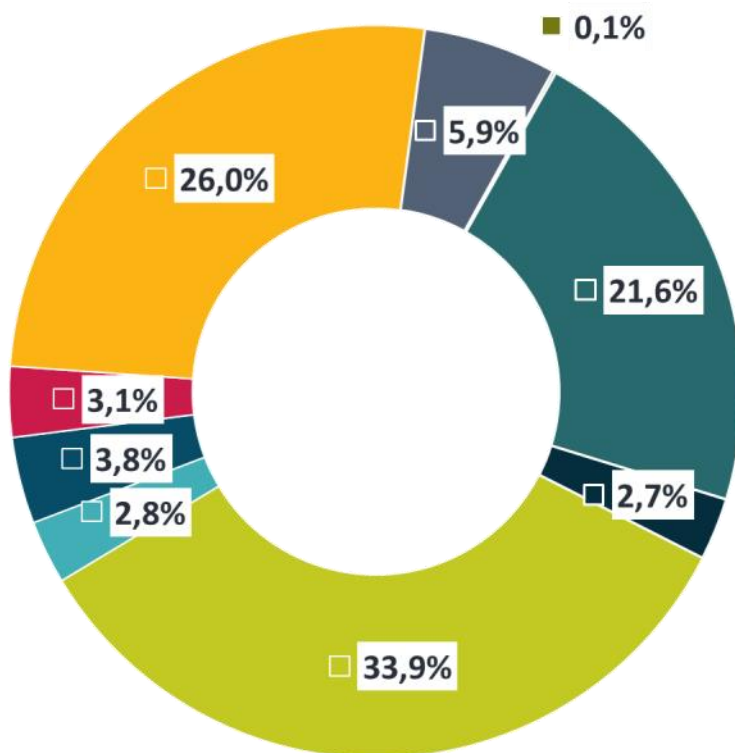
■ ENCOMBRANTS : 2176,10 tonnes
soit 84,49 kg/ hab

■ MOBILIER : 492,20 tonnes
soit 19,11 kg/hab

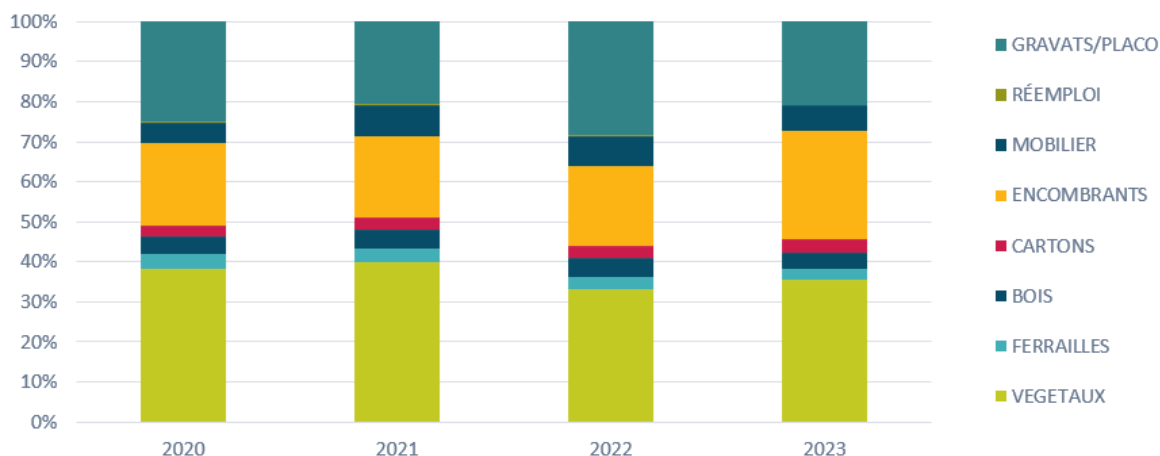
■ RÉEMPLOI : 11,64 tonnes
soit 0,45 kg/hab

■ GRAVATS/ PLACOPLÂTRE : 1803,94 tonnes
soit 70,05 kg/hab

■ DEEE : 229,40 tonnes
soit 8,91 kg/hab

























Répartition des tonnages déposés



Collecte de l'amiante lié

Pas de collecte en 2023.

► Les prestataires du recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons 	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Végétaux 	Valorisation Organique	 + FERME DE LA BROSSE (Dpt 37) (Dpt 49)
Encombrants 	Valorisation Energétique	 (Dpt 49)
Métaux 	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Bois 	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Mobilier 	Valorisation Matière	 (Dpt 49 et 37)
Gravats 	Valorisation en réfection des routes	 TRANSPORTS MOREAU (Dpt 37)
Béton 	Valorisation en remblai de décharge contrôlées	 TRANSPORTS MOREAU (Dpt 37)
Batteries 	Traitement Spécifique	 (Dpt 49)
D3E 	Recyclage des matières	 (Dpt 37)
Peintures/Solvants 	Traitement Spécifique	 +  (Dpt 37)

► Les prestataires du recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Réemploi 	Réutilisation Réemploi	 (Dpt 49)
Lampes et néons 	Valorisation matière	 (Dpt 28)
Cartouches d'encre 	Valorisation matière et réutilisation	 (Dpt 69)
Piles 	Valorisation matière	 (Dpt 44)
Huiles de vidange 	Valorisation matière	 (Dpt 86)
Huiles de friture 	Valorisation matière	 (Dpt 44)
Radiographies 	Traitement Spécifique	 (Dpt 85)
Pneus 	Valorisation matière	 (Dpt 69)
Bouchons en liège 	Valorisation matière	 Association Promesses d'avenir (Dept 49)
Textiles 	Valorisation matière et réutilisation	   (Dpt 37)
Capsules Nespresso 	Valorisation matière	 (Lichtenvoorde, Pays-Bas)

► Dépenses filières au titre de l'année 2023 (T1 à T4)

Flux	Dépenses (TTC)
► Encombrants (Sivert)	167 237 €
► Végétaux (LCE et Ferme de la Brosse)	58 752 €
► Cartons (Performance Environnement)	8 999 €
► Déchets Ménagers Spéciaux (peintures,...) (BS Environnement)	18 930 €
► Gravats (Ets MOREAU)	4 097 €
Total	258 015 €

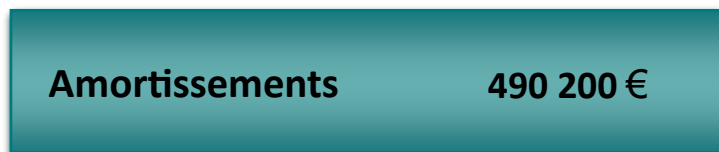
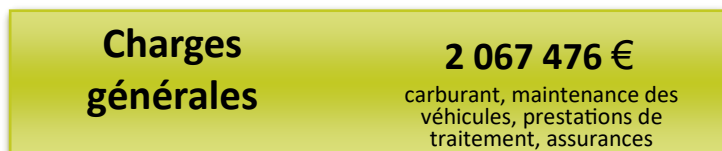
Indicateurs financiers



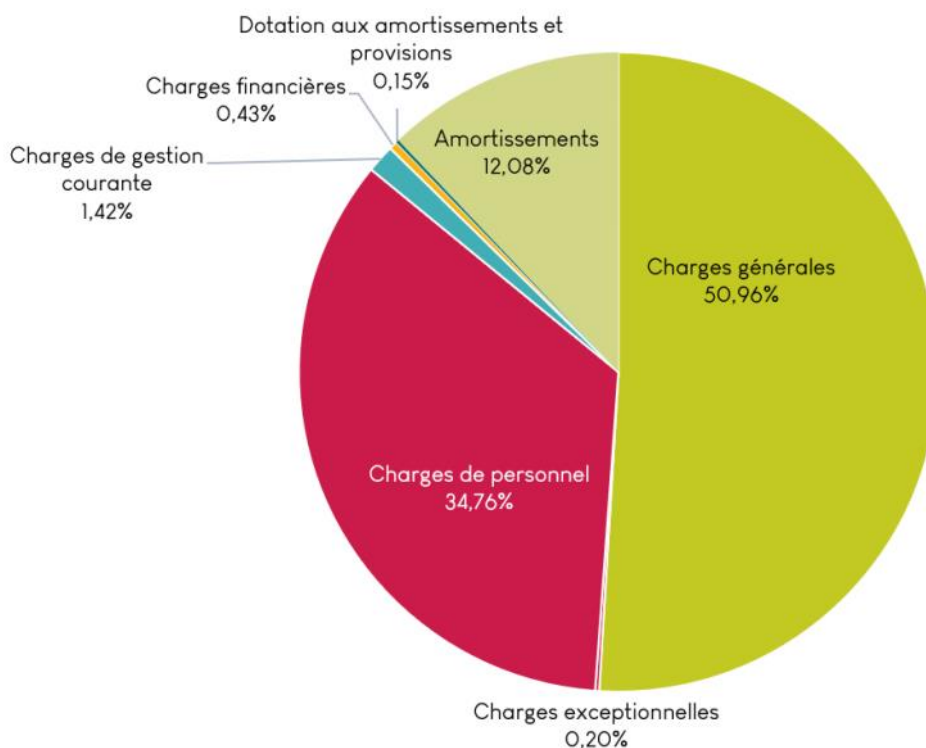
Budget de fonctionnement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2023)

En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **4 056 900 €** et se sont réparties comme suit : opérations réelles : 3 566 700 € - opérations d'ordres : 490 200 €



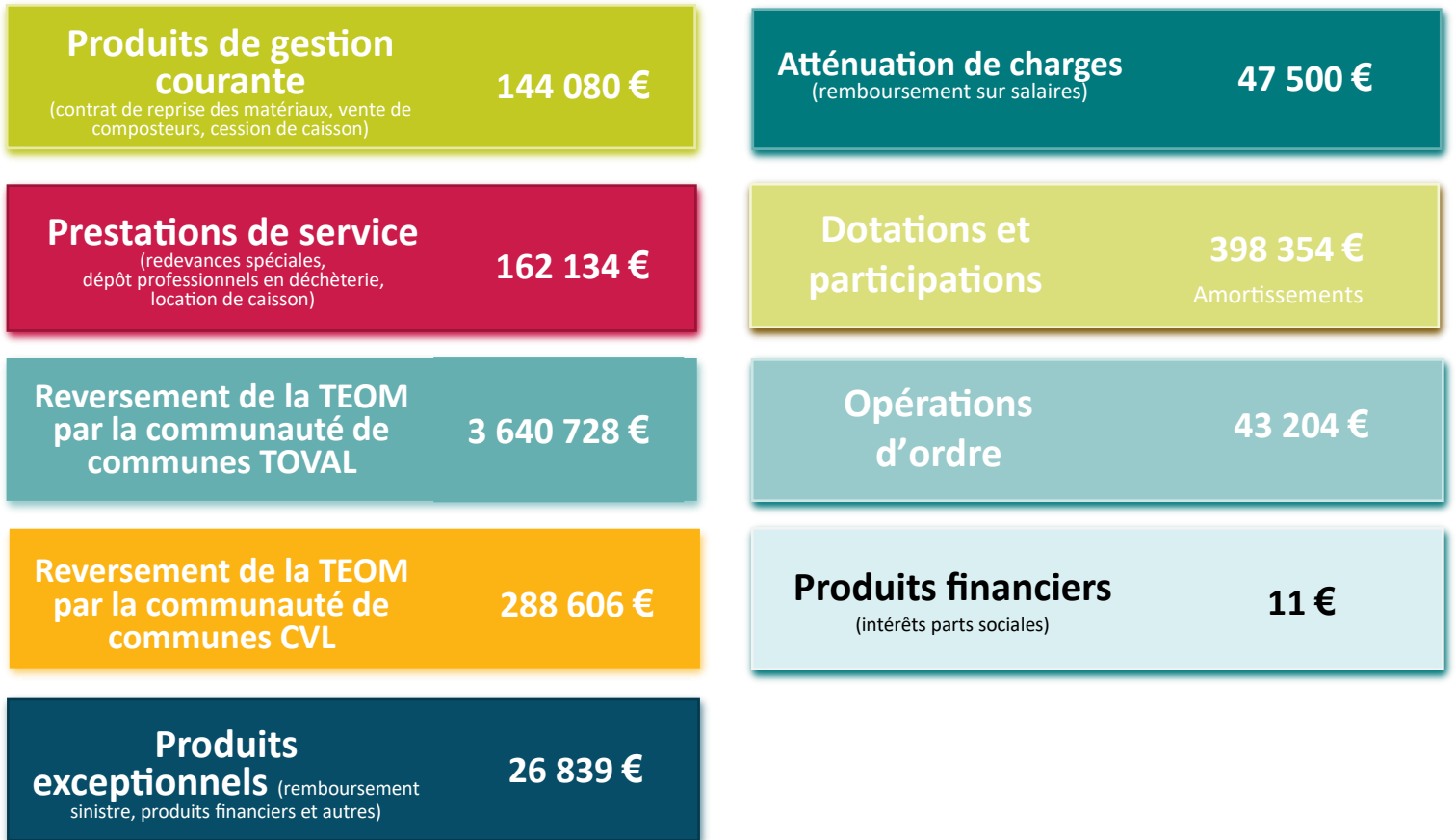
Répartition des dépenses



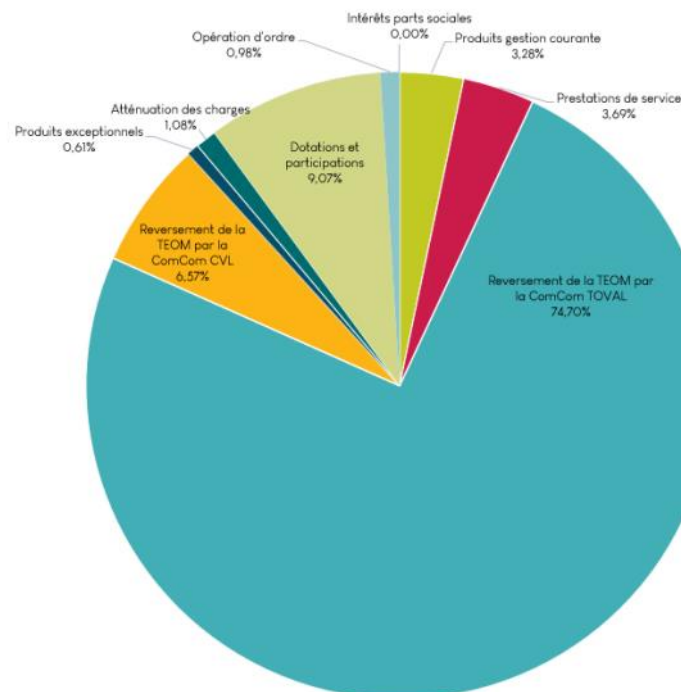
Les recettes

(chiffres en € TTC issus du CA 2023)

En 2023, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **4 389 835 €** et sont réparties comme suit :



Répartition des recettes



Budget d'investissement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2023)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2023 se sont élevées à **554 462 €**.

Les dépenses d'investissement ont été affectées aux opérations suivantes :

OPÉRATION	LIBELLÉ	MONTANT
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 205 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 098 €
16	Emprunts et dettes assimilées	156 457 €
20	Immobilisations incorporelles	8 148 €
21	Immobilisations corporelles	8 133 €
38	Matériel et outillage divers	11 286 €
48	Bâtiment exploitation - Site de Benais	37 535 €
51	Déchèterie de Saint-Patrice	828 €
100	Collecte porte-à-porte	264 943 €
101	Collecte en apport volontaire	348 €
102	Transfert	11 480 €

Les recettes (chiffres en € TTC issus du CA 2023)

Les recettes d'investissement se sont élevées à **530 528 €**

Le résultat d'investissement s'élève à 23 934,37 €



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-200072981-20240924-D2024_140-DE



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie
1, Impasse Clé des Champs – B.P. 35 – 37140 BOURGUEIL
Tél. 02.47.97.89.75 courriel : contact@smipe-vta.net

www.smipe-vta.net